



ANNEXE II

FICHE DE POSTE DE TECHNICIEN SPECIALISE EN ARCHITECTURE ET URBANISME

I – DIPLOME ET FORMATION :

- Technicien Spécialisé en Architecture et Urbanisme.

II – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Expérience souhaitable.

III – COMPETENCES REQUISES :

- Maîtrise des lois et procédures régissant l'urbanisme et l'architecture, en matière de planification et gestion urbaine ;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines, grille d'équipements,) ;
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'urbanisme (Autocad, Archicad, Photoshop, Techniques 3D...) ;

IV – QUALITES PERSONNELLES :

- Être dynamique et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Disponibilité et mobilité dans le travail.

V – DESCRIPTION DU POSTE :

- Instruire les demandes de construire, de lotir, de morceler et de créer des ensembles immobiliers et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Participer aux commissions d'examen desdites demandes ;
- Procéder à la pré-instruction des projets de lotir et de construire ;
- Participer aux commissions de contrôles des chantiers ouverts ;
- Participer à l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR,...) et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Participer à l'élaboration et le suivi des études générales en urbanisme et en architecture (Charte architecturale, projets de mise à niveau, plans de restructuration, transport, espaces verts,...) et ce, conformément aux procédures en vigueur.

